



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2017-044

PUBLIÉ LE 14 MARS 2017

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2015-08-01-001 - Décision 2015-137 de délégation de signature (1 page)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

45-2015-08-01-001

Décision 2015-137 de délégation de signature

Décision N° 2015-137

Délégation de signature

Le Directeur du Centre Hospitalier Paul CABANIS de Beaune-la-Rolande,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L6143, D 6143-33 à D 6143-35,

Vu la loi 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du Directoire des Etablissements publics de santé,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 14 Octobre 2010 nommant Monsieur Didier POILLERAT, en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers de Montargis, Pithiviers et Beaune-la-Rolande,

Vu l'arrêté N° 10-OSMS-0186 de l'ARS en date du 4 Novembre 2010 précisant que Monsieur POILLERAT prendra ses fonctions de directeur des Centres Hospitaliers de Montargis, Pithiviers et Beaune-la-Rolande le 15 Novembre 2010,

Vu le départ de Madame Claire DELMOTTE directrice adjointe du Centre Hospitalier de Pithiviers et l'arrivée de Madame Nathalie PROCUREUR au 1^{ER} Mai 2015 en qualité de Directrice adjointe,

Vu le départ de Monsieur Pascal GAILLARD, directeur des soins et de la qualité,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public hospitalier,

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Béatrice CORNEFERT, Directrice Déléguée du Centre Hospitalier Paul CABANIS de Beaune La Rolande, pour l'ensemble des pièces.

Article 2 : En l'absence de Monsieur Didier POILLERAT, Directeur et de Madame Béatrice CORNEFERT, Directrice Déléguée du Centre Hospitalier Paul CABANIS de Beaune-la-Rolande, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie PROCUREUR, Directrice adjointe du Centre Hospitalier de Pithiviers, pour l'ensemble des pièces.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} Août 2015.

Article 4 : La présente décision sera notifiée aux intéressés et communiquée à Madame la Trésorière de Beaune-la-Rolande, comptable de l'Etablissement.

Fait à Beaune-la-Rolande, le 1^{er} Août 2015

Le Directeur,

Signé : D. POILLERAT